

LE TAILLAN-MEDOC

**Projet d'aménagement - Avenue de la Boétie
(entre l'avenue du stade et l'allée de Curé)**

NOTICE EXPLICATIVE

- **Contexte réglementaire**

Conformément aux dispositions des articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, il convient de procéder à l'organisation d'une concertation lors de la réalisation, dans une partie urbanisée d'une commune, d'un investissement routier d'un montant supérieur à 1 900 000 € TTC et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants. Cette concertation doit associer pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et autres personnes concernées, avant qu'il soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles.

- **Objectifs de l'opération**

Le projet de réaménagement vise à renforcer et requalifier cet espace public en s'appuyant sur les objectifs suivants :

- Maintenir une chaussée à double sens de circulation en la recalibrant,
- Limiter la vitesse des véhicules pour sécuriser piétons et cycles,
- Créer un itinéraire cyclable en site propre
- Rendre accessibles les trottoirs et les arrêts de bus pour les personnes à mobilité réduite
- Aménager des espaces verts afin de créer des îlots de fraîcheur, favoriser la biodiversité et embellir.
- Proposer des places de stationnement, selon l'espace disponible, eu égard aux activités et pratiques constatées,
- Equiper la voie d'un réseau s'assainissement pluvial.

- **Programme de l'opération**

Les limites du projet sont :

- A l'Est : le carrefour avec le chemin des graves et l'allée de Curé
- A l'Ouest : le carrefour avec l'avenue du stade

La longueur du projet est de 600m environ, dans une emprise de 16m en moyenne.

Il est envisagé, à ce stade de l'étude :

- La mise en place de noues et d'un collecteur d'assainissement pluvial.
- La création d'un carrefour giratoire au carrefour avec l'allée de Curé et le chemin des graves (redressé)
- la création d'une voie verte (largeur 3,00 m) sur l'accotement Nord, dans la continuité et en cohérence avec l'aménagement réalisé entre le cimetière et l'allée de Curé
- la création d'un trottoir sur l'accotement Sud
- l'aménagement de places de stationnement
- la réalisation de deux plateaux surélevés : l'un au carrefour avec le chemin de cante-gric, l'autre au carrefour avec le chemin profond.
- l'aménagement paysager.

Remarques supplémentaires :

- La largeur de la chaussée sera recalibrée à 6m de large
- Les arrêts de bus « Allée de Curé » et « cante-gric » sont conservés
- Des régularisations et acquisitions foncières sont nécessaires pour réaliser ce projet.